

RECHERCHE ÉTHIQUE IMPLIQUANT DES ENFANTS

ETHICAL RESEARCH INVOLVING CHILDREN



Centre for Children
and Young People



Southern Cross
University

Childwatch
INTERNATIONAL
RESEARCH NETWORK

unicef 
Office of Research

UNIVERSITY
of
OTAGO

Te Whare Wānanga o Ōtago
NEW ZEALAND

115

ÉTUDES DE CAS

L'un des principaux objectifs d'ERIC consiste à partager des récits, des expériences et des apprentissages sur les questions et problèmes éthiques qui façonnent la recherche impliquant des enfants et des jeunes. Des chercheurs ont relaté, dans leurs propres mots, des études de cas afin de susciter chez les autres une réflexion critique sur quelques-unes des questions les plus difficiles et les plus contestées sur le plan éthique qu'ils aient rencontrées. Ces études de cas, tirées de différents textes internationaux et de paradigmes de recherche variables, sont utilisées pour mettre en évidence les processus à appliquer afin de développer la réflexion éthique et d'améliorer la pratique éthique dans la recherche impliquant des enfants. Les chercheurs sont invités à utiliser leur propre expérience et les contextes dans lesquels ils travaillent comme grille de lecture.

Étude de cas 12 : Obtention du consentement éclairé et volontaire dans un contexte de groupe

Historique et contexte :

Au moment de concevoir une étude de recherche de doctorat sur les expériences de jeunes demandeurs d'asile non accompagnés/séparés, il a été décidé que la base de l'étude impliquerait des entretiens individuels avec des jeunes âgés de 13 à 18 ans. D'emblée, il a été constaté que, en vertu de leurs expériences préalables et de leur statut, certains jeunes, qui répondaient aux critères d'inclusion dans l'échantillon, pouvaient nourrir des soupçons ou du scepticisme quant à la véritable intention dissimulée derrière la recherche sociale et que ceci risquait d'avoir un impact sur leur engagement dans l'étude et sur la qualité des données recueillies. Si, à certains égards, ce groupe diffère d'autres groupes de jeunes, leur méfiance et leur scepticisme peuvent refléter par ailleurs les opinions d'autres participants potentiels du même âge, quoique d'un milieu différent, en particulier chez ceux que l'on considère comme vulnérables pour diverses raisons. Cette discussion porte sur une population spécifique mais il est probable qu'elle est également pertinente pour la recherche dans un contexte de groupe, d'une manière plus générale.

Il était clair, dès le départ, que l'étude soulèverait un certain nombre de questions. La première question à se poser porte sur la manière de construire la confiance chez des jeunes dont les bases de la relation de confiance avec d'autres, surtout les personnes exerçant une autorité, ont été mises à rude épreuve par les expériences antérieures (Ní Raghallaigh et Gilligan, 2010). Si l'étude était axée sur leur expérience depuis leur arrivée en Irlande, une autre question sensible concernait le statut d'immigrant, souvent caduc d'un grand nombre de jeunes, qui leur inspirait de la méfiance quant à leurs perspectives de vie. Par conséquent, il y avait fort à parier qu'ils se sentiraient impuissants une fois confrontés à des « options » présentées par des figures d'autorité. Autre difficulté : une seule entrevue ne suffirait pas à rendre justice à la complexité et à la variété des expériences rencontrées par les jeunes. Il a été estimé qu'une méthode supplémentaire serait nécessaire pour que la chercheuse puisse mettre en place une connaissance plus approfondie de la vie quotidienne et de la situation de ces jeunes. Il a par conséquent été décidé d'entreprendre une observation participante dans une auberge pouvant accueillir les jeunes non accompagnés, avant le début des entretiens. L'autorité chargée de placer les jeunes dans l'auberge a été approchée et les autorisations nécessaires ont été accordées pour entreprendre cette observation participante.

Défi éthique :

Le principal défi éthique posé par la recherche concernait l'obtention du consentement éclairé et volontaire des participants. Ce défi est particulièrement pertinent dans la recherche impliquant des jeunes car ces derniers peuvent considérer la chercheuse comme une figure d'autorité à laquelle ils doivent se soumettre (Mahon *et al.*, 1996),

voire plus encore dans le cas de jeunes demandeurs d'asile en raison d'une série de problèmes (voir Hopkins, 2008) dont, notamment, leur statut incertain d'immigrant. De plus, l'obtention du consentement éclairé peut se révéler particulièrement complexe dans les situations utilisant l'observation participante. Nous savions que les participants auraient des réactions différentes à l'égard du chercheur à l'auberge. La chercheuse devait-elle s'efforcer d'obtenir le consentement unanime de tout le groupe de jeunes résidents, ce qui voulait dire qu'une ou deux opinions divergentes pourraient suffire à mettre un veto à l'ensemble du projet, en dépit, peut-être, d'un intérêt marqué de participer de la part des autres, voire même d'une majorité d'entre eux ? Nous souhaitions à tout prix respecter les droits de chacun des jeunes. Le droit de certains mineurs non accompagnés de ne pas participer était, bien entendu, important. Toutefois, nous étions conscients que d'autres pouvaient montrer de l'enthousiasme à l'égard de la recherche et qu'ils avaient le droit d'y participer autant que les autres de refuser leur participation.

Choix opérés :

Il a été décidé que si la grande majorité était favorable à ce que la recherche aille de l'avant, elle se poursuivrait. Toutefois, ceux qui ne souhaitaient pas participer devaient également être pris en charge. C'est la raison pour laquelle le consentement éclairé des jeunes a été demandé sur deux questions distinctes. Pour avancer de manière à trouver un équilibre entre les droits des deux groupes potentiels « d'adhérents » et de « non-adhérents », les chercheurs ont scindé le processus en deux parties : la première portait sur la présence de la chercheuse à l'auberge, tandis que la seconde était liée à la participation effective des jeunes au processus de recherche. Nous avons découvert que si un jeune n'avait pas d'objection à la présence de la chercheuse (Muireann) à l'auberge, ce n'était pas pour autant qu'il souhaitait que des informations soient recueillies à son sujet. Par conséquent, le consentement à la première partie n'impliquait pas nécessairement le consentement à la seconde. Compte tenu de cette différenciation, la figure 1 (Ní Raghallaigh, 2006) illustre les combinaisons potentielles de réponses susceptibles d'être données par les jeunes à la demande de consentement émanant de l'équipe de recherche.

Figure 1 : Illustration des réponses des participants éventuels à l'égard de leur participation dans la recherche et à la présence de la chercheuse à l'auberge

		PARTICIPATION	
		NON	OUI
P R É S E N C E	NON	« Je ne veux pas que Muireann soit présente à l'auberge et je ne veux absolument rien lui dire. »	« J'aimerais que Muireann m'interviewe, mais je ne souhaite pas sa présence à l'auberge. »
	OUI	« D'accord pour que Muireann soit à l'auberge, mais je ne souhaite pas qu'elle recueille des informations à mon sujet. »	« Ce serait bien que Muireann vienne à l'auberge pour s'informer sur nos expériences. Elle peut aussi m'interviewer si elle le souhaite. »

L'accord verbal sur la présence de la chercheuse à l'auberge a été obtenu de tous les jeunes. Le consentement écrit de participer a été obtenu d'une majorité. Il était précisé que dans chaque discussion individuelle relative au consentement, des données ne seraient recueillies et incluses que pour autant qu'elles concernent ceux qui avaient donné leur consentement explicite à la présence et à la participation. La chercheuse devrait ignorer les données impliquant des jeunes qui n'avaient pas consenti à la participation active : elle a promis qu'elle n'écrit aucune note d'observation sur le terrain à leur sujet. Ce consentement a été remis en question à différents stades du travail sur le terrain, par exemple, lorsque la chercheuse estimait que les jeunes pourraient être fatigués de sa présence ou à l'arrivée de nouveaux jeunes à l'auberge. Des jeunes qui avaient, initialement, consenti seulement à la présence de la chercheuse, ont changé d'avis et déclaré qu'ils voulaient être interviewés, peut-être parce qu'une relation s'était construite avec la chercheuse. D'autres jeunes, qui avaient, au départ, consenti à la présence et à la participation, ont décidé qu'ils ne souhaitaient plus être interviewés mais qu'ils étaient toujours d'accord pour que Muireann passe du temps à l'auberge.

Réflexion et questionnement introspectifs :

Lorsque l'on mène une recherche de groupe, ne négligeons-nous pas les droits de certains individus, si nous décidons que le consentement unanime doit être obtenu de l'ensemble du groupe ? À notre avis, la réponse est « oui » et une approche différente doit donc être utilisée. Si le processus de consentement dans notre étude était très complexe, les chercheurs ont estimé que cette complexité était nécessaire vu ce que nous voulions faire : passer du temps dans l'environnement que les jeunes avaient fait leur. Par conséquent, respecter leurs droits était d'une importance capitale. La clé de la mise en œuvre de ce processus de consentement était le temps. Il n'était pas possible de simplement se rendre à l'auberge et d'obtenir le consentement sur une base ponctuelle. Au lieu de cela, l'obtention du consentement a été considérée comme un processus continu. D'emblée, avant que le travail sur le terrain puisse commencer, il impliquait plusieurs réunions d'information avec les jeunes, individuellement et en groupes, et l'application de différentes méthodes (boîte à suggestions anonyme, encouragement à s'adresser au personnel de l'auberge ou à l'équipe de recherche) pour connaître leur opinion sur le projet. De nombreux chercheurs diront que le temps passé pour obtenir le consentement est un luxe qu'ils ne peuvent pas se permettre. Pourtant, pourquoi cette partie de la recherche devrait-elle être précipitée ou considérée comme un simple remplissage de formulaire alors qu'elle revêt une importance capitale dans le respect des droits des participants potentiels ?

Enfin, une question que nous ne cessons de nous poser, plusieurs années après le terme de la recherche, est la suivante : est-il éthique de consacrer du temps pour établir des relations avec des jeunes vulnérables, si la principale raison de le faire consiste à faciliter nos efforts de recherche ? Dans cette étude, une des principales motivations pour mener l'observation participante consistait à établir des relations de confiance avec les jeunes. Ces relations ont été construites et, dans la plupart des cas, se sont interrompues une fois la recherche achevée. Est-ce légitime, surtout dans le cas de jeunes vulnérables qui peuvent, à de nombreux égards, se sentir très seuls et avoir déjà subi plusieurs pertes ?

Références

- Hopkins, P. (2008). Ethical issues in research with unaccompanied asylum-seeking children, *Children's Geographies*, 6 (1), 37 – 48.
- Mahon, A., Glendinning, C., Clarke, K., et Craig, G. (1996). Researching children: methods and ethics. *Children and Society*, 10 (2), 145-154.
- Ní Raghallaigh, M. (2006). *Negotiating changed contexts and challenging circumstances: The experiences of unaccompanied minors living in Ireland*. Unpublished Ph.D. thesis submitted to the School of Social Work and Social Policy, Trinity College Dublin.
- Ní Raghallaigh, M., et Gilligan, R. (2010). Active survival in the lives of unaccompanied minors: coping strategies, resilience and the relevance of religion. *Child & Family Social Work*, 15, 226-237.

Par : Dr Muireann Ní Raghallaigh, School of Applied Social Science, University College Dublin, Irlande et Professor Robbie Gilligan, School of Social Work and Social Policy, Trinity College Dublin, Irlande.

Cette recherche fait partie d'une étude de doctorat financée conjointement par the National Children's Office, Dublin, et par the School of Social Work and Social Policy et the Children's Research Centre, Trinity College Dublin.

Étude de cas 13 : Consentement imagé : utilisation de photographies dans un formulaire de consentement visuel

Historique et contexte :

Le Tiwai Island Wildlife Sanctuary en Sierra Leone est une initiative communautaire de conservation et d'écotourisme gérée par l'ONG environnementale, Environmental Foundation for Africa (EFA). J'ai mené ma recherche de Master dans les communautés de Tiwai en 2008-2009 en collaboration avec l'EFA. Cette étude a facilité le dialogue intergénérationnel sur la conservation et le développement grâce à l'utilisation de photovoice, une méthode visuelle participative, par laquelle les participants à la recherche ont pris des photographies pour représenter leur vie, leurs expériences et leurs priorités.

Défi éthique :

Dans le cadre de la préparation de ma demande éthique auprès de l'université, je devais mettre au point un formulaire de consentement présentant un format accessible. La Sierra Leone rurale se caractérise par un taux d'alphabétisation relativement faible, rendant le formulaire de consentement écrit inapproprié. Le consentement verbal a été envisagé mais, comme il n'y avait aucune électricité sur les sites de recherche, à l'époque, et que des dispositifs audio n'étaient pas encore disponibles, le partage d'un enregistrement audio de consentement oral avec les participants aurait été difficile. J'avais besoin d'un outil de consentement rudimentaire, tangible et accessible pour une vaste gamme de niveaux d'alphabétisation.

Il était important que les participants reçoivent une copie de notre accord de collaboration qu'ils puissent comprendre et auquel il pouvait faire référence tout au long du projet. Le formulaire de consentement est un outil de communication essentiel entre moi-même, le personnel de l'ONG et les participants à la recherche. Le formulaire pouvait donner lieu à un échange quant aux implications du consentement à participer à l'étude, documenter les rôles et les attentes tout au long du processus de recherche et assurer ma responsabilité en tant que chercheuse.

Choix opérés :

Comme j'avais l'intention d'utiliser photovoice, l'utilisation de photographies dans le formulaire de consentement semblait être une manière appropriée d'approcher le processus de consentement. Il a également servi à entamer un dialogue sur les images. J'étais probablement également influencée par mes expériences de travail dans les écoles primaires du Canada avec des enfants ayant des besoins spéciaux. Dans ce travail, les images ont souvent été utilisées tout au long de la journée scolaire comme instruments d'enseignement, comme outils pour impliquer les apprenants, comme aide visuelle pour les activités scolaires ainsi que comme outil d'expression des émotions.

J'ai commencé par rédiger un script de consentement oral pour le projet. J'ai divisé les principaux concepts, les idées et les informations en segments pour lesquels je pourrais imaginer une photographie. C'était un processus itératif et créatif – la structure du script de consentement a évolué au fur et à mesure que des idées de photos se manifestaient. Dans un précédent stage dans les collectivités agricoles en Sierra Leone, j'avais remarqué que les ressources de papier étaient rares. Je voulais donc limiter le formulaire de consentement visuel à une seule page. La division du script de consentement en segments compensait en partie le nombre de photographies que l'on pouvait imprimer sur une page tout en conservant la clarté et la lisibilité.

ISBN : 978 8865 220 34 4

UNICEF Office of Research - Innocenti
Piazza SS. Annunziata, 12
50122 Florence, Italie
Tél : (+39) 055 20 330
Fax : (+39) 055 2033 220
florence@unicef.org

www.unicef-irc.org